



MOTION AADE SNUipp-FSU

Les suppressions d'emplois d'accompagnement du handicap et d'aide à la direction vont fragiliser l'école.

On en connaît désormais un peu plus sur les conséquences pour les écoles de la réduction drastique du volume d'emplois aidés pour le second trimestre 2017. Les réactions ont été nombreuses, en premier lieu du côté des collectivités locales, comme à La Réunion où la rentrée des classes a même été reportée.

Le contingent pour l'Éducation nationale

73 157 contrats aidés étaient comptabilisés au premier semestre dans l'Éducation nationale (70% pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 19% pour l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école et 11% pour d'autres fonctions).

En dépit d'une priorité donnée à l'Éducation nationale, le volume de contrats aidés est fixé à 50 000 pour la rentrée scolaire 2017, soit 23 157 contrats en moins par rapport à la fin de l'année dernière. Il faut sans doute en déduire les 11 200 transformés en AESH.

Avec le report de la programmation d'emplois et l'envoi de consignes aux rectorats pendant l'été, les recrutements des contrats aidés ont été retardés par rapport aux années précédentes. Cela sera au détriment des élèves en attente d'accompagnement pour lesquels la rentrée se fera dans de mauvaises conditions.

Dans notre département ces décisions se traduisent par des renouvellements et des notifications toujours en attentes et la contrainte s'en tenir à un plafond de recrutement d'environ 500 emplois.

Une rentrée dégradée

La consigne est donnée d'allouer prioritairement ces moyens à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. La réduction drastique des moyens en emplois aidés signe pour notre département la fin de l'aide administrative. La fin annoncée de l'aide au fonctionnement de l'école est un signal très négatif en direction de l'école et des équipes.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves. Le SNUipp-FSU s'élève contre cette dégradation des conditions d'exercice de la direction d'école. L'école, sa direction, ses directrices et directeurs se voient floués et déconsidérés. C'est inacceptable. Les missions des personnels AADE doivent se poursuivre, les emplois recréés. Ils doivent être reconnus et évoluer vers de véritables métiers de la fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

C'est le sens de l'action que mènera le SNUipp-FSU

Le comité technique réuni ce jour et sur la proposition du SNUipp-FSU reconnaît la nécessité de répondre aux besoins des écoles en AADE et en AESH.